

***Assemblée Générale de l'UDCCAS 93***

***6 Décembre 2010***

***Restitution de l'action  
d'accompagnement collectif  
des CCAS du 93 portant sur les  
enjeux du Droit d'Option***

***Action réalisée en 2010***

## Associations

de Services à la  
Personne

## Entreprises

de Services à la  
Personne

## CCAS

Services de Maintien à  
Domicile

## Salariés du Particulier Employeur

## Demandeurs d'Emploi



## Institutionnels

- ANSP/CNSA/Caisses de Retraite
- DIRECCTE- (DDTEFP)
- Conseil Régional IDF-
- Conseil Général 93
- Communes

## Fédérations et Syndicats

- FEPEM
- UNA
- ADESSA,
- FESP, etc...

## OPCA

- Agefos-PME
- Uniformation
- OPCALIA

## Organismes de Formation

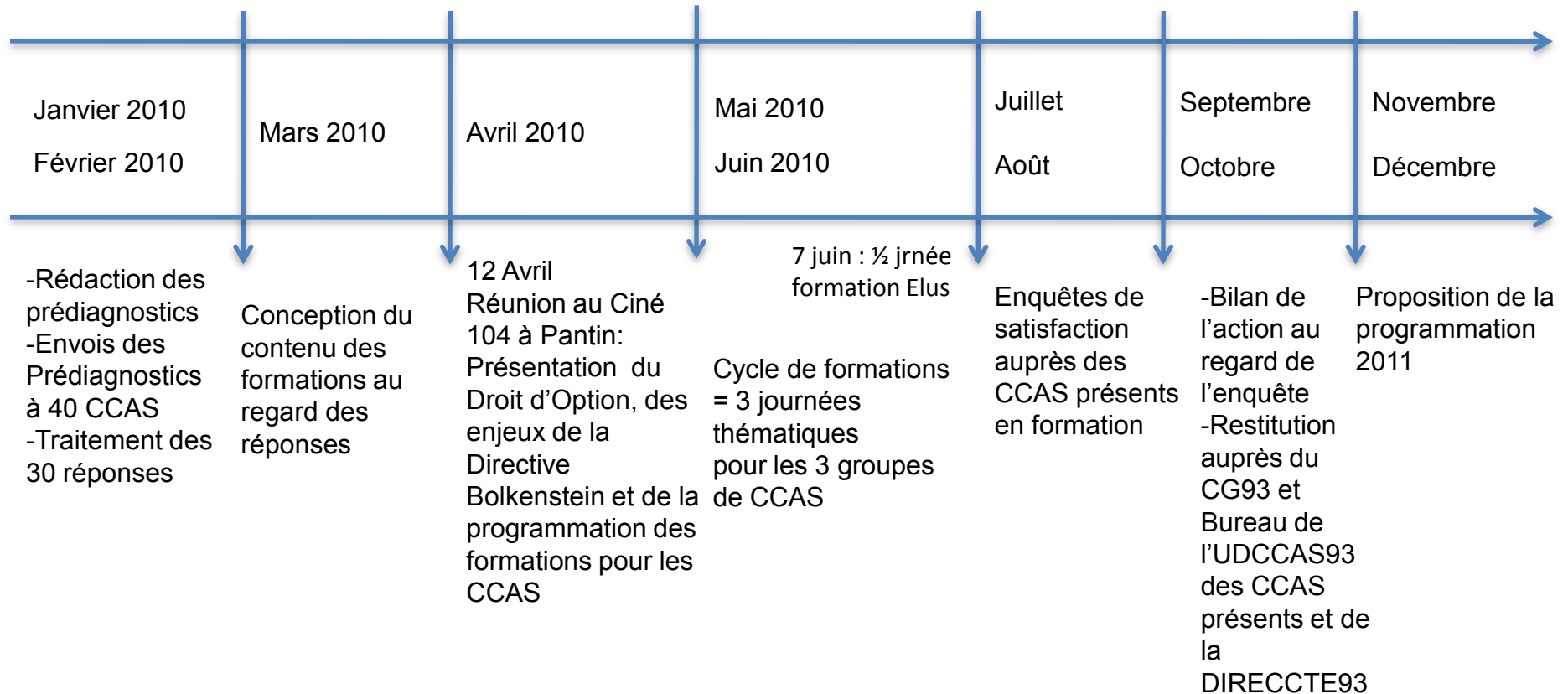
## Cabinets Evalueurs

## Certificateurs

## Acteurs de l'Emploi

- Pôle Emploi
- Maisons de l'Emploi
- PLIE
- Services Insertion/RSA

## Retro planning de l'action d'accompagnement réalisée en 2010



## Les chiffres issus des analyses des pré diagnostics

36 CCAS dans le Département du 93 ont un service de Maintien à Domicile  
30 pré diagnostics reçus par Evolia93 soit 83%

Demande d'Autorisation

10% des CCAS envisagent de procéder à une demande d'Autorisation

60% ne savent pas s'ils pourraient l'envisager

30% ne le souhaitent pas

46.7% des CCAS ont des contacts avec la DIRECCTE93

76.7% des CCAS ont des contacts avec le Conseil Général 93

76% des CCAS expriment qu'il n'y a pas ou très peu d'échange autour des orientations émises dans le cadre du schéma gérontologique départemental.

**Réunion Plénière de lancement de l'action  
du 12 AVRIL 2010  
au Ciné 104 à Pantin**

**160 invitations envoyées = 80 personnes présentes**

Elus en charge de l'Action Sociale, DGAS des communes, Directions de CCAS et Responsables des Services de Maintien à Domicile

**Contenu de la matinée :**

- Rappel des enjeux du Droit d'Option et présentation de la Directive Bolkenstein
- Présentation de la programmation des formations 2010
- Invitation faite aux élus à participer à une matinée d'information le 7 juin 2010 sur les enjeux du Droit d'Option et les stratégies locales à envisager en conséquence.

## Elaboration du contenu des journées de formation au regard des résultats des réponses au pré diagnostic

- **Journée 1:**

- Rappel historique du Droit d'Option
- Travail autour d'un "Devis Type"

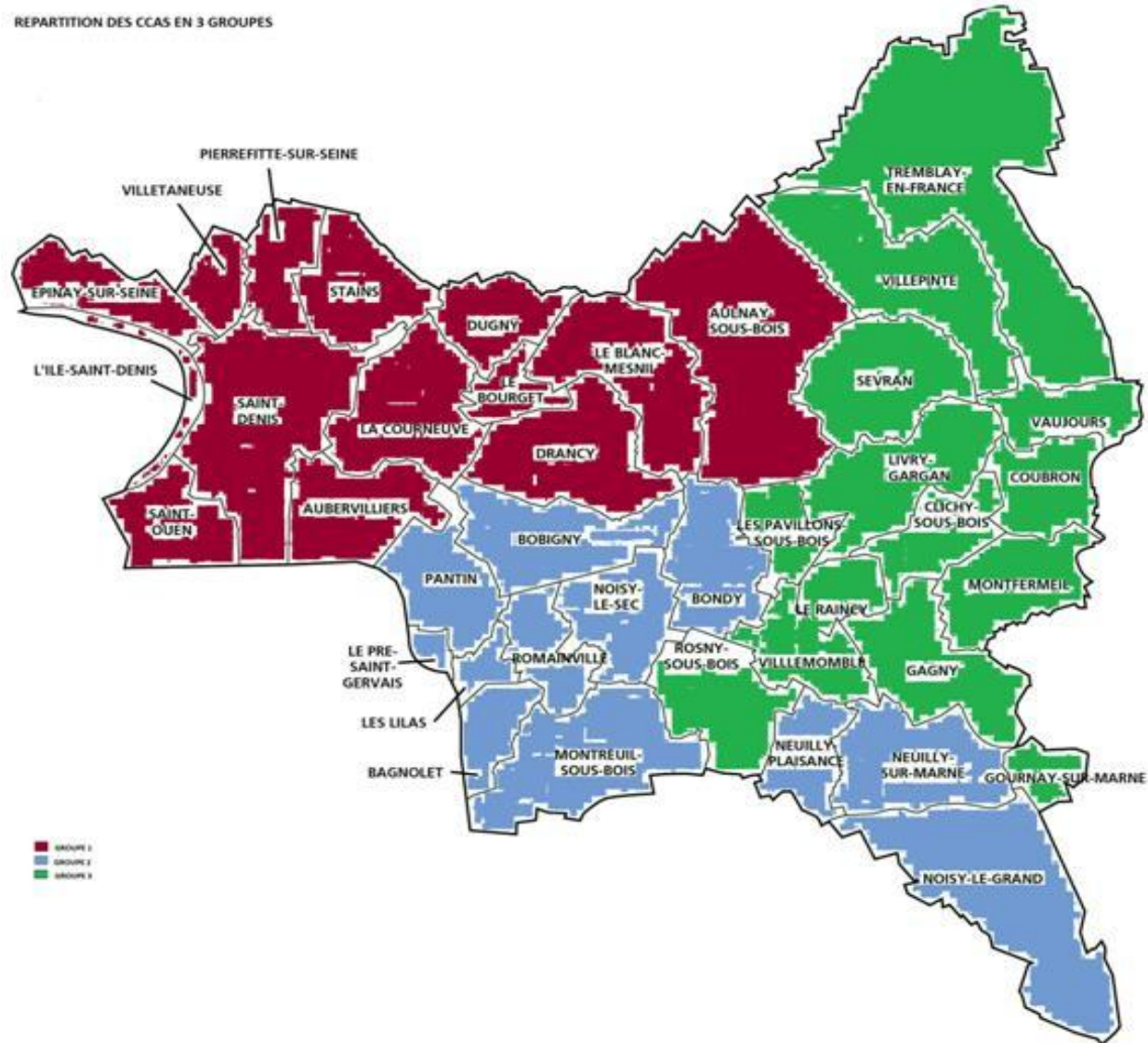
- **Journée 2:**

- Elaboration collective de "l'Enquête de Satisfaction"

- **Journée 3:**

- Pourquoi et comment rédiger son "Projet de Service"

REPARTITION DES CCAS EN 3 GROUPES



**CCAS présents en formation = 34**

Binôme:  
Direction/Responsable  
de service de maintien à domicile

Dates des journées de Formation Cadres/Groupe

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Jrnée 1	10/05/10	17/05/10	28/05/10
Jrnée 2	31/05/10	02/06/10	08/06/10
Jrnée 3	14/06/10	21/06/10	28/06/10

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
EPINAY	PANTIN	GAGNY
VILLETANEUSE	BOBIGNY	LE RAINCY
PIERREFITTE	ROMAINVILLE	MONTFERMEIL
STAINS	LES LILAS	PAVILLONS S/BOIS
DUGNY	LE PRE SAINT GERVAIS	CLICHY
SAINT DENIS	BAGNOLET	COUBRON
SAINT OUEN	MONTREUIL	LIVRY-GARGAN
AUBERVILLIERS	NOISY-LE-SEC	
LA COURNEUVE	NEULLY PLAISANCE	
LE BOURGET	NEUILLY S/MARNE	
DRANCY	NOISY-LE-GRAND	
LE BLANC MESNIL	BONDY	TEMBLAY
AULNAY		ROSNY
L'ILE SAINT DENIS		



## Bilan de l'action

- Réalisation d'une enquête de satisfaction et analyse des réponses
- Rédaction d'une synthèse
- Présentation du bilan au service DPAPH du Conseil Général93, au Bureau de l'UDCCAS et au groupe Maintien Au Domicile de l'UDCCAS et à la DIRECCTE 93
- Réflexion pour une proposition d'accompagnement pour 2011

## **Droit d'Option et enjeux stratégique pour les CCAS**

Agrément Qualité – Autorisation, pourquoi?

Quel coût?

Durée des procédures?

Quel impact sur les services? Sur les populations fragiles?

Qu'est ce que la certification?

## Un droit d'option entre deux positions stratégiques :

### L'agrément qualité

DIRECCTE

Loi Borloo 2005 + Circulaire de mai 2007 relative aux agréments services aux personnes + cahier des charges de l'agrément qualité

Tarifification libre

Valable 5 ans

Obligation d'évaluation externe

Certification = renouvellement d'agrément

### L'autorisation

CONSEIL GENERAL

Loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale

Tarifification possible du CG

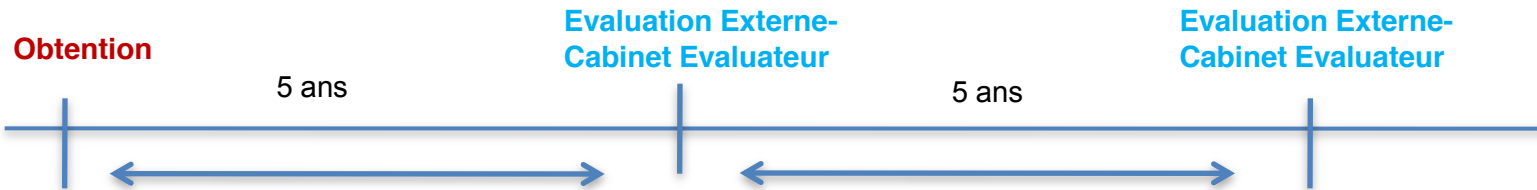
Valable 15 ans

Obligation d'évaluations internes et évaluations externes alternées sur 15 ans

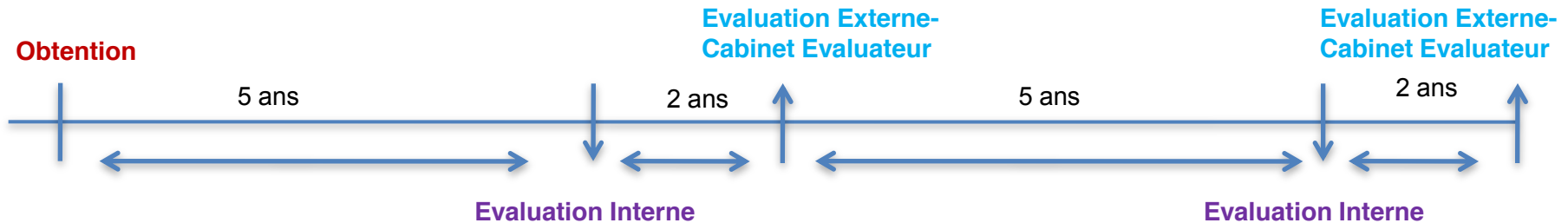
Certification = évaluation externe

## Rythme des procédures d'évaluation:

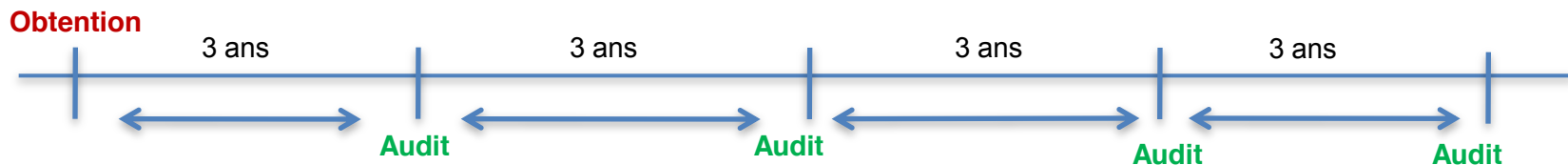
Agrément Qualité : procédure d'évaluation tous les 5 ans



Autorisation : procédure qui s'étale sur 15 ans



Certification : audit tous les 3 ans



## Quel choix faire à court terme ?

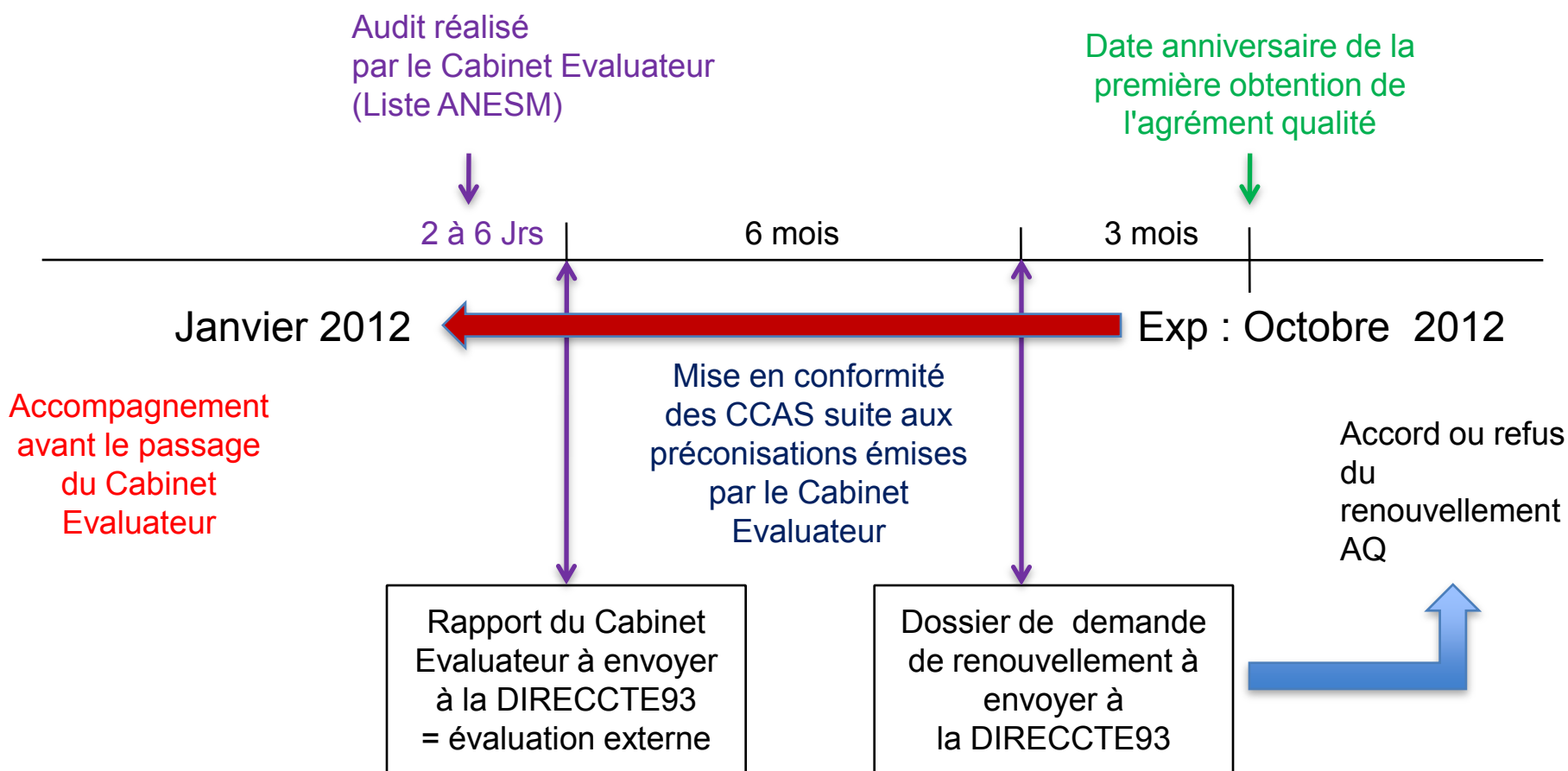
L'exigence du calendrier impose aux CCAS de s'engager, dans un premier temps, dans la procédure de renouvellement de leur Agrément Qualité.

Pourquoi?

Dans un deuxième temps, une réflexion pourra s'engager pour évaluer l'opportunité des CCAS à s'orienter vers une procédure d'Autorisation.

Pourquoi?

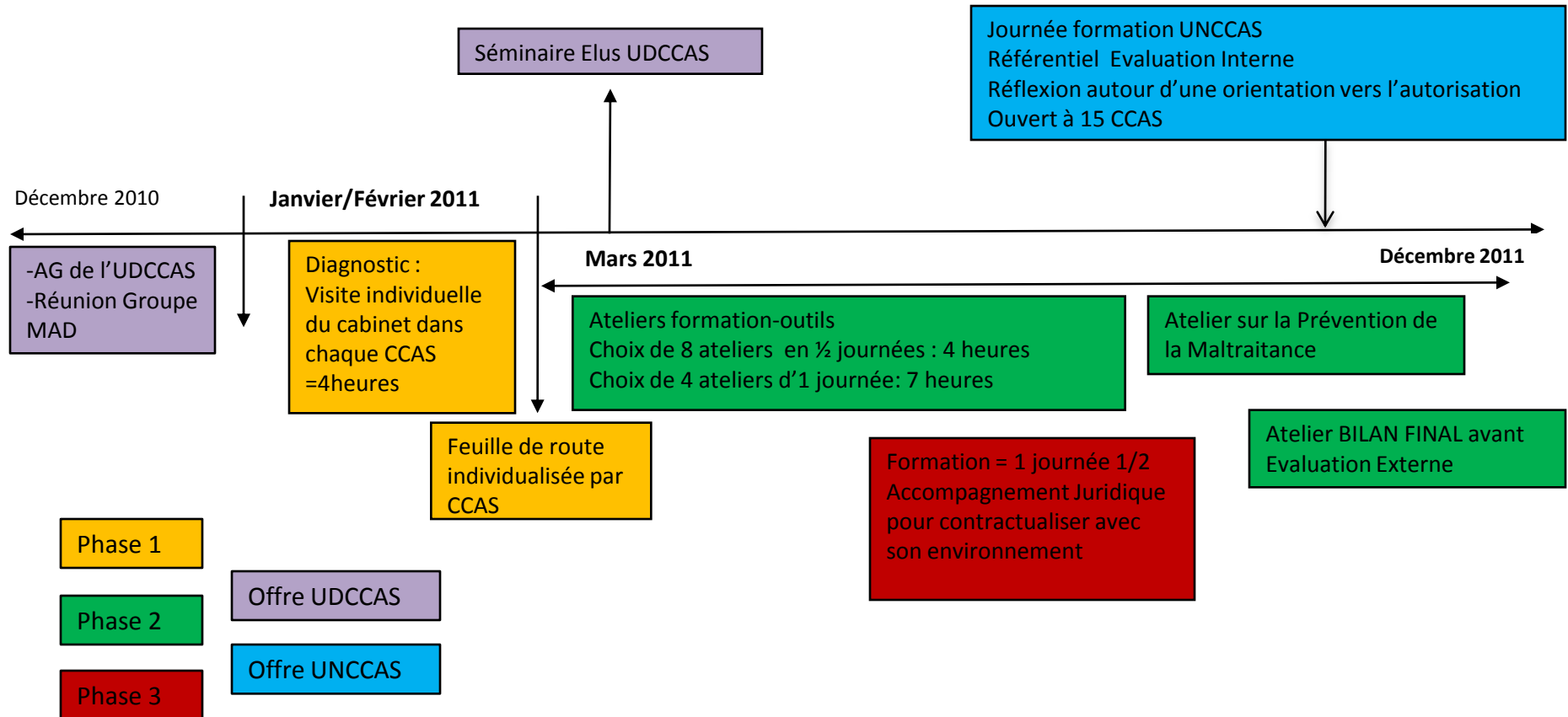
## Procédure pour le renouvellement Agrément Qualité = 9 mois



# Accompagnement Collectif des CCAS 93 Programmation 2011

Socle commun qui permettra aux CCAS qui souhaitent s'engager dans cette programmation de:

- procéder au renouvellement de leur Agrément Qualité (rappel du calendrier)
- réfléchir sur l'opportunité de s'orienter vers l'Autorisation



## Détails des Phases

### Phase 1 - Diagnostic : 4 heures sur Site

Etape primordiale pour avoir une première évaluation et une feuille de route qui décrira les axes de progrès. Il permettra aussi d'avoir un inventaire des outils existants et des outils à produire. Cette phase doit impérativement se produire entre janvier et février pour qu'ensuite les ateliers puissent se réaliser dans le temps imparti pour l'aboutissement d'un bilan final en fin d'année.

### Phase 2 - Ateliers : choisir 4 ateliers de 4 h + 1 ateliers de 7 h = 5 ateliers + 2 ateliers obligatoires Soit : 7 ateliers par CCAS

#### 8 ateliers de 4 heures:

- Connaissance du contexte local
- L'information aux usagers
- Le livret d'accueil
- Le document d'évaluation globale et individualisé de la demande
- Le protocole d'intervention
- Le traitement de l'enquête de satisfaction
- Bilan quantitatif et qualitatif annuel pour la DIRECCTE
- Bilan Final avant l'évaluation externe (atelier obligatoire)

#### 4 ateliers de 7 heures:

- Contrat de travail
- Le cahier de liaison
- Recrutement du personnel et reconnaissance des compétences
- Prévention de la Maltraitance (atelier obligatoire)

### Phase 3 – Contractualiser avec son environnement – Accompagnement juridique 1 journée 1/2



## **Proposition d'un séminaire à l'attention des élus en charge de l'Action Sociale :**

Séminaire proposé par l'UDCCAS93 pour éclairer les élus sur les décisions à prendre quant au développement de leurs services.

Points sur le Droit d'Option, sur les enjeux de la contractualisation (partenariat, délégation de service public) et sur la finalité d'une Charte Qualité portée par les CCAS.

**½ journée**

## **EVOLIA93 : Pôle de Développement des Services à la Personne du 93**

Céline BLONDEAU : Directrice

2 rue Louis Nadot  
93 500 PANTIN  
01 41 60 10 69

[cblondeau@evolia93.fr](mailto:cblondeau@evolia93.fr)

[www.evolia93.fr](http://www.evolia93.fr)